

RÈGLEMENTS

VOLET ENTREPRENEURIAL



La forme du masculin singulier est employée dans ce document pour une meilleure lisibilité.

CANDIDATURE ET PRÉSÉLECTION

1. Le candidat devra être membre de la Jeune Chambre de Drummond au moment de la retenue de sa candidature, si elle est retenue.
2. Le candidat devra préparer les documents suivants avant de remplir son formulaire:
 - a. Pièce d'identité avec photo et adresse
 - b. Les états financiers les plus récents (les entreprises individuelles doivent fournir un bilan et un état des résultats)
 - c. Chiffre d'affaires prévu pour la prochaine année, ou budget en lien avec le projet
 - d. Vidéo de présentation d'une durée de 30 secondes à 3 minutes (voir les exemples en annexe avec le barème d'évaluation)
3. Le candidat devra compléter son inscription d'ici le **28 février à 16:00** à partir du www.jcdrummond.ca.
4. Le 1er janvier 2025, le candidat doit avoir atteint l'âge de la majorité, mais doit être âgé d'au plus 40 ans (être né entre le 2 janvier 1984 et le 1er janvier 2007, inclusivement).
5. Le candidat doit exploiter une entreprise et être propriétaire de celle-ci, en partie ou en totalité. Cette entreprise doit être en activité depuis plus de 6 mois au 1er janvier 2025. L'entreprise peut notamment être une société par actions, une entreprise individuelle, une société en nom collectif ou un organisme (OSBL ou Coop). Dans le cas d'une entreprise individuelle, si celle-ci n'est pas immatriculée au Registraire des entreprises du Québec, l'entrepreneur doit démontrer autrement que l'entreprise est en activité depuis plus de 6 mois au 1er janvier 2025.
6. L'entreprise doit être exploitée sur le territoire de la MRC de Drummond :
 - a. Son siège social se trouve sur le territoire de la MRC.
 - b. Si le siège social n'est pas situé sur la MRC, les personnes candidates doivent prouver que plus de 51% des activités de l'entreprise se déroulent sur le territoire.
7. À la date du dépôt de son formulaire d'inscription dûment complété, le candidat doit détenir un contrôle de fait ou de droit sur l'entreprise qu'il exploite. C'est-à-dire qu'un entrepreneur qui ne détient pas un contrôle de droit sur son entreprise, soit qu'il ne détient pas 50%+1 des droits de vote des actionnaires, doit démontrer, à la satisfaction du comité de présélection, qu'il exerce, dans les faits, un contrôle important sur l'entreprise. Dans le cas d'un organisme, le conseil d'administration est réputé avoir le pouvoir, c'est donc eux qui doivent poser leur candidature et répondre par le fait même aux critères.
8. L'entreprise candidate ne peut être inscrit à plus d'un volet. Le candidat devra déterminer quelle bourse représente la situation de son entreprise. La bourse devra être sélectionnée selon l'âge de l'entreprise et son mode d'acquisition :
 - a. Pour la **bourse entreprise en croissance**, l'entreprise est en activité **depuis plus de 3 ans au 1er janvier 2025**.
 - b. Pour la **bourse entreprise en repreneuriat**, l'entreprise a été reprise **depuis moins de 3 ans au 1er janvier 2025**.
 - c. Pour la **bourse entreprise en démarrage**, l'entreprise a été démarré **depuis moins de 3 ans au 1er janvier 2025**.
9. Une entreprise gagnante d'une édition précédente du concours ne peut pas se représenter dans le même volet.
10. Trois finalistes seront sélectionnés par catégorie lors d'une présélection.
11. Les finalistes seront déterminés par un comité de présélection. Ce comité est composé des membres du comité Élan, et un représentant du partenaire en titre. La grille d'évaluation de la vidéo de présélection est disponible en annexe.
12. Les données financières des candidatures reçues seront utilisées dans le cadre de la présélection et seulement les principales données seront transmises au jury (par exemple chiffre d'affaires, ratio de dette/équité, ratio de fonds de roulement, % BAIIA et autres ratios jugés pertinents).
13. Les finalistes seront avisés s'ils sont retenus le **lundi 17 mars 2025**.

RÈGLEMENTS

VOLET ENTREPRENEURIAL



DÉROULEMENT DU CONCOURS ET OBLIGATIONS

14. Les finalistes devront obligatoirement être présent aux évènements suivants :
 - a. Rencontre de pré-dévoilement entre le 18 mars 2025 et le 25 mars 2025 inclusivement ; Lors de cette rencontre vous devrez prévoir une période de 30 minutes à une heure pour une séance de photographie professionnelle. Une personne représentante du comité du concours sera également présente pour répondre à vos interrogations sur le concours et son déroulement.
 - b. Dévoilement des finalistes en mars ou avril 2025 ; cet évènement organisé par notre partenaire MNP est sous la forme d'un 5@7. Lors de cet évènement, vous serez présenté comme finaliste en primeur devant public. Il est primordial de ne pas vous dévoiler comme finaliste avant cet évènement.
 - c. Entrevue « vidéo » avec notre partenaire NousTv pour leur émission « L'entrepreneur ».
 - d. Coquetel des finalistes en avril 2025; lors de cet évènement vous serez invité à préparer un kiosque devant le public. Il importera de vous préparer aux questions du jury et également de vous démarquer pour remporter le prix coup de cœur.
 - e. Gala Élan le 22 mai 2025 ; Le gala Élan est avant tout, l'évènement de célébration de la saison 2024-2025 de la Jeune Chambre de Drummond. Les lauréats ne seront pas dévoilés aux préalables. Les bourses du Concours CAE Drummond seront remises aux lauréats lors du gala.
15. Le candidat accepte que des photos ou des reportages en lien avec son entreprise où il apparaît soient publiés en s'inscrivant au concours et ce, sans demander aucune rémunération en contrepartie.
16. Le gagnant du Coup de cœur sera déterminé par un vote au Coquetel des finalistes et par un vote en ligne sur notre site web. Celui-ci se déroulera après le coquetel des finalistes. Les votes en présence lors du Coquetel des finalistes valent dix (10) points, les votes en ligne valent un (1) point
17. Un Jury externe à la Jeune Chambre déterminera les gagnants des bourses ÉLAN évaluera les candidats lors du Coquetel des finalistes. Le jury sera composé d'un minimum de 5 personnes et d'un maximum de 11. Le jury peut comprendre des anciens présidents de la JCD, un représentant de l'entreprise qui est présentateur en titre du concours, un représentant de l'entreprise qui est présentateur en titre du Gala annuel, un représentant de la dernière entreprise gagnante du concours et toute autre personne jugée pertinente. Ces personnes ne doivent pas faire partie du comité organisateur du concours, ni du conseil d'administration de la JCD. Les membres du jury devront, de plus, signer une déclaration de conflits d'intérêts.
18. Le jury évaluera les finalistes en s'aidant de la liste de critères pour laquelle une pondération a été défini en fonction de la bourse sélectionnée. La pondération se décompose :
 - a. Pour la bourse entreprise en croissance, **le finaliste devra avant tout démontrer la qualité d'un projet pour son entreprise**. Il devra également démontrer en quoi il est le bon promoteur et démontrer la viabilité de son entreprise et son projet.
 - b. Pour les bourses entreprise en repreneuriat et entreprise en démarrage, **le finaliste devra avant tout se démarquer comme entrepreneur devant les juges et démontrer en quoi ils sont les bons promoteurs** de leur entreprise et de leur projet.
19. Le projet sera évalué selon une série de question adressé par le jury lors du coquetel des finalistes. Les candidats devront expliqués en quoi la bourse offerte sera utile. La bourse peut être utilisé comme projet de démarrage, de reprise ou tout autre projet pertinent pour la croissance de leur entreprise.
20. Le pointage de chacun des candidats ne sera pas divulgué.
21. La candidature pourra être rejetée si l'entreprise subit un changement de contrôle durant la durée du concours.
22. Les lauréats auront jusqu'au 1^{er} janvier 2026 pour réclamer leurs prix. Les modalités identifiées par chacun des partenaires prévalent.

ANNEXE

VOLET ENTREPRENEURIAL

VIDÉO DE PRÉSENTATION : GUIDE DE CONTENU

Tout d'abord, posez-vous la question : à qui vais-je m'adresser? Il convient de moduler votre pitch en fonction de votre cible. À ce titre, des recherches sur vos interlocuteurs (Jeune Chambre de Drummond, et CAE Drummond) sont fondamentales.

Avec ces informations en tête, voici les étapes clés qu'une vidéo de présentation devrait comporter :

- **Présentez-vous** : votre prénom et votre nom, la catégorie pour laquelle vous soumettez cette candidature. Expliquez brièvement comment le candidat (ou vous-même) se démarque dans la région ou dans l'entreprise (en lien avec la catégorie).
 - Exposez le "pourquoi" de votre candidature... en captivant votre auditoire !
- **Présentez concrètement votre projet**, ou l'impact que le prix aura sur votre entreprise :
 - Gardez à l'esprit qu'il faut, avant tout, expliquer en quoi la candidature convient à la catégorie du dépôt
 - Montrez le plein potentiel de l'individu. Nous savons où il est aujourd'hui, mais où sera-t-il demain?
- **Établissez un lien de confiance** avec ceux qui analyseront la vidéo :
 - Expliquez-leur-en quoi votre projet est réaliste et réalisable.
 - Rassurez-le sur votre capacité de livraison : de manière générale et, en particulier, en ce qui concerne ce projet.
 - Parlez-lui de votre entreprise, de l'équipe qui vous entoure, etc.
- **Terminez le pitch** en rappelant l'importance de la visibilité et de la bourse pour son entreprise

BARÈME D'ÉVALUATION DE LA PRÉSÉLECTION

La grille suivante sera utilisée afin de déterminer les finalistes. Le comité de présélection utilisera celle-ci dans le cadre d'une analyse qui sera faite de manière individuelle. Les finalistes seront déterminés par une moyenne des résultats:

- Qualité du dossier /10
- Connaissance du marché et de la concurrence /10
- L'effet wow du produit et de l'entrepreneur /10
- Impact dans la MRC de Drummond /20
- Impact de la visibilité sur l'entreprise /20

Les notes suivantes seront octroyées par un représentant de CAE Drummond, partenaire en titre du Concours:

- Viabilité financière /15
- Impact du prix sur l'entreprise, ou son projet /15

ANNEXE

VOLET ENTREPRENEURIAL

CRITÈRES D'ÉVALUATION DU COQUETEL DES FINALISTES

Le tableau suivant présente les différents critères qui serviront à l'évaluation des finalistes lors du coquetel des candidats :

Raison d'être et profil	La mission, la vision, les valeurs et l'articulation du projet.
	L'entrepreneur transmet une image positive de son expérience entrepreneuriale.
	L'entrepreneur est passionné par son projet.
Solidité du projet	Les prévisions financières démontrent une viabilité, voire une rentabilité.
	Les hypothèses du volume des ventes / revenus sont cohérentes et réalistes.
	Les tendances actuelles et futures en matière de demande du produit/service ont été analysées.
Analyse du marché	Connaissance du marché et de la concurrence.
	Le produit/service présente des caractéristiques distinctives et innovatrices par rapport à la concurrence.
	Absence de concurrence locale.
Environnement et tendance	L'environnement politique, économique, sociodémographique, technologique et environnemental est favorable.
	Les tendances supposent la viabilité du projet.
	Reconnaissance par les pairs.
Plan des opérations	L'équipe liée au projet (promoteurs, employés, fournisseurs, etc.) présente le potentiel nécessaire au day to day.
	Les besoins en ressources matérielles et humaines sont bien définis et accessibles.
	Développement de partenariats d'affaires locaux.
Impact et rayonnement	Le rayonnement de l'entreprise ou de son projet pourrait être significatif pour la région.
	Impact de la bourse en argent sur l'entreprise ou le projet
	Le projet vous a-t-il convaincu ?
Envergure	Le projet présente des possibilités de développement futur.
	L'entreprise rassemble des gens qui semblent présenter les compétences nécessaires à une croissance.
	Impact de l'entreprise dans la communauté.